



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2015/1711

Gratuités partielles de frais de location de salles municipales de spectacle et/ou de frais de captation audiovisuelle accordées aux associations et organismes suivants : Association Emelthée - Piano à Lyon - Compagnie de danse Sirarpi - Association socio-culturelle du Lycée du Parc - Théâtre Carré 30 - Association U-Gomina - Association Juste pour rire/Juste pour une ville - Association Philanthropique des Parents d'Enfants atteints de Leucémie ou autres cancers (A.P.P.E.L.) - Fondation pour l'Université de Lyon - Mairie du 3^e arrondissement - Association Anou Skan - Association Faire des films et des photos - Association "Une souris verte" - Armée de Terre-zone de défense et de sécurité du Sud-Est - ensemble scolaire Fénelon-la Trinité - Institut Carrel - CRR de Lyon - Mairie du 6^e arrondissement - Mairie du 1^{er} arrondissement. Montant total des exonérations : 41 459,50 euros HT

Direction Centrale de l'Immobilier

Rapporteur : Mme GAY Nicole

SEANCE DU 17 DÉCEMBRE 2015

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 21 DECEMBRE 2015

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 7 DECEMBRE 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 18 DECEMBRE 2015

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINI, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, Mme BALAS, M. LAFOND, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BERRA, M. COULON, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme BESSON (pouvoir à Mme RABATEL), M. BLACHE (pouvoir à M. DAVID), Mme ROUX de BEZIEUX (pouvoir à Mme SANGOUARD), Mme SERVIEN (pouvoir à Mme CONDEMINI), Mme BLEY (pouvoir à Mme RIVOIRE), Mme PICOT (pouvoir à M. SECHERESSE), M. BRAILLARD (pouvoir à Mme HOBERT), M. BERAT (pouvoir à Mme BALAS), M. TOURAINE (pouvoir à M. LE FAOU), Mme FONDEUR (pouvoir à M. LEVY), M. BERNARD (pouvoir à Mme AIT MATEN)

ABSENTS NON EXCUSES : M. BOUDOT

2015/1711 - GRATUITES PARTIELLES DE FRAIS DE LOCATION DE SALLES MUNICIPALES DE SPECTACLE ET/OU DE FRAIS DE CAPTATION AUDIOVISUELLE ACCORDEES AUX ASSOCIATIONS ET ORGANISMES SUIVANTS : ASSOCIATION EMELTHEE - PIANO A LYON - COMPAGNIE DE DANSE SIRARPI - ASSOCIATION SOCIO-CULTURELLE DU LYCEE DU PARC - THEATRE CARRE 30 - ASSOCIATION U-GOMINA - ASSOCIATION JUSTE POUR RIRE/JUSTE POUR UNE VILLE - ASSOCIATION PHILANTHROPIQUE DES PARENTS D'ENFANTS ATTEINTS DE LEUCEMIE OU AUTRES CANCERS (A.P.P.E.L.) - FONDATION POUR L'UNIVERSITE DE LYON - MAIRIE DU 3E ARRONDISSEMENT - ASSOCIATION ANOU SKAN - ASSOCIATION FAIRE DES FILMS ET DES PHOTOS - ASSOCIATION "UNE SOURIS VERTE" - ARMEE DE TERRE-ZONE DE DEFENSE ET DE SECURITE DU SUD-EST - ENSEMBLE SCOLAIRE FENELON-LA TRINITE - INSTITUT CARREL - CRR DE LYON - MAIRIE DU 6E ARRONDISSEMENT - MAIRIE DU 1ER ARRONDISSEMENT. MONTANT TOTAL DES EXONERATIONS : 41 459,50 EUROS HT (DIRECTION CENTRALE DE L'IMMOBILIER)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 27 novembre 2015 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

- **L'Association Emelthée** : 10 place Tabareau – 69004 Lyon, a pour but de susciter le développement de la pratique musicale et du chant en particulier. L'Association réunit une cinquantaine de chanteuses et chanteurs dans les Ateliers (espace de formation), le Chœur (chanteurs professionnels et en voie de professionnalisation pour concerts, productions scéniques et tournées) et les Solistes (choisis dans le Chœur pour un son adapté à chaque projet) ; le répertoire est très large et s'étend de l'époque baroque à la création contemporaine.

Dans la cadre de sa saison, le Chœur Emelthée a donné un concert consacré aux musiques scandinaves et présenté par Frédéric Lodéon (animateur sur France Musique) le 26 février 2015 à la salle Rameau (une captation audiovisuelle a été réalisée).

Les frais sans exonération se sont élevés à 1 875,00 € HT (captation audiovisuelle incluse).

- **L'Association Piano à Lyon** : 5 rue Longue – 69001 Lyon, a pour objet de contribuer au développement de la culture musicale à Lyon et dans la région et de promouvoir les vastes répertoires de la musique pour piano.

Dans le cadre de sa saison 2014-2015, l'Association a présenté plusieurs récitals à la salle Rameau, dont ceux des :

▪ 20 mai 2015 :

- les frais de location sans exonération se sont élevés à 1 428,00 € HT ;
- les frais de captation audiovisuelle se sont élevés à 285,60 € HT ;

Montant total des frais sans exonération pour cette manifestation :
1 713,60 € HT.

▪ 20 juin 2015 :

- les frais de location sans exonération se sont élevés à 2 350,00 € HT ;

Montant total des frais d'exonération pour ces seules manifestations :
4 063,60 € HT.

Par ailleurs, dans le cadre de sa saison 2015-2016, l'Association a présenté plusieurs récitals à la salle Rameau, dont celui du 9 octobre 2015.

Les frais de location sans exonération se sont élevés à 853,00 € HT.

- **La Compagnie de danse SIRARPI** : 19 rue René Leynaud – 69001 Lyon, est une association de danse proposant des danses du monde dites "de caractère", qui se différencient des danses folkloriques par une orientation plus professionnelle et scénique.

Elle propose aussi des spectacles qui sont largement ouverts à un jeune public et aux écoles du quartier.

Elle a organisé le 14 juin 2015 à la salle Paul Garcin, un spectacle de découverte des danses du monde créé spécialement pour le Gala du Jeune Ballet de la Compagnie et destiné à un jeune public (une captation audiovisuelle a été réalisée).

Les frais de location sans exonération se sont élevés à 371,00 € HT.

Les frais de captation audiovisuelle se sont élevés à 74,20 € HT.

Montant total des frais sans exonération : 445,20 € HT.

- **L'Association socio-culturelle du Lycée du Parc** : 1 boulevard Anatole France – 69006 Lyon.

L'Association a organisé le 16 juin 2015 à la salle Edouard Herriot, la représentation de l'atelier théâtre des élèves du lycée (entrées gratuites).

Les frais de location sans exonération se sont élevés à 519,00 € HT.

- **Le Théâtre Carré 30** : 12 rue Pizay – 69001 Lyon, est un lieu culturel intimiste, dont l'objectif est de favoriser la diffusion d'œuvres artistiques et de permettre la rencontre entre auteurs, diseurs et comédiens. Il offre des activités artistiques variées, dont le théâtre est la plus représentée : entre 15 et

20 créations par an de son équipe ou de compagnies lyonnaises, des ateliers théâtre et des cafés à thème.

Il a présenté sa saison 2015-2016 le 16 septembre 2015 à la salle Paul Garcin.

Les frais de location sans exonération se sont élevés à 440,00 € HT.

- **L'Association U-Gomina** : 95 montée de la Grande Côte – 69001 Lyon, a pour objet la recherche et l'exploration artistique des formes pluridisciplinaires du spectacle (danse, théâtre, musique, mime, etc.) à travers la création, la diffusion et l'accueil. Elle joue régulièrement en direction du public scolaire et intervient dans les écoles de l'arrondissement, avec mise en place d'une démarche pédagogique et d'un espace d'échange autour du travail théâtral.

Elle a donné plusieurs représentations de son spectacle "Les opéras des rues" les 25 et 26 septembre 2015 à la salle Paul Garcin, afin de faire connaître son travail auprès du public lyonnais.

Les frais de location sans exonération se sont élevés à 1 550,00 € HT.

- **L'Association Juste pour rire / Juste pour une ville** : 2 rue de la Roquette-passage du Cheval Blanc – 75011 – Paris.

Elle a organisé du 28 septembre au 7 octobre 2015, la seconde édition du Festival Juste pour Lyon, qui a proposé de nombreux spectacles d'humour dans une vingtaine de lieux, ainsi qu'un véritable festival Off dans la majorité des cafés théâtres lyonnais.

Dans ce cadre se sont déroulées à la salle Albert Thomas les 1^{er} et 2 octobre 2015, deux soirées exceptionnelles qui ont mis en lumière la cité lyonnaise et la vivacité de sa scène humoristique (des captations audiovisuelles ont été réalisées).

Les frais sans exonération se sont élevés à 12 898,00 € HT (captations audiovisuelles incluses) (12 682,00 € HT + 206,00 € HT = rajout 1 heure sans gratuité possible).

- **L'Association Philanthropique des Parents d'Enfants atteints de Leucémie ou autres cancers (APPEL)** : 10 quai Rambaud – 69002 Lyon, a été créée en 1978 par des parents concernés par la leucémie de l'enfant et de l'adolescent. L'Association œuvre pour le bien être de ces enfants en essayant d'agrémenter leur séjour à l'hôpital par le biais d'activités ludiques ; elle apporte une aide morale et matérielle aux familles et permet aux parents éloignés d'être hébergés gratuitement à proximité du Centre Léon Bérard à Lyon 8^e, dans lequel sont soignés leurs enfants.

Ainsi, elle a présenté le 4 octobre 2015 à la salle Rameau, un spectacle de variété de Jacques Chambon, dont la billetterie et les cachets des artistes ont été dédiés aux œuvres de l'association elle-même.

Les frais de location sans exonération se sont élevés à 1 023,00 € HT.

- **La Fondation Pour l'Université de Lyon** : 210 avenue Jean Jaurès – 69007 Lyon, est reconnue comme établissement d'utilité publique.

Elle a organisé les 13, 14 et 15 octobre 2015 à Lyon, les traditionnelles Journées de l'Economie, manifestation destinée à promouvoir et démocratiser la science économique par le rapprochement et la confrontation de l'ensemble des acteurs du monde économique. Cette manifestation présente un intérêt local, puisqu'elle fait chaque année de Lyon, le pôle français de la discipline économique durant trois jours.

Dans ce cadre elle a réservé pour des conférences les salles Albert Thomas, Edouard Herriot et Paul Garcin (des captations audiovisuelles ayant été réalisées dans ces deux dernières salles).

Les frais sans exonération se sont élevés à :

- pour la salle Albert Thomas : 5 999,00 € HT ;
- pour la salle Edouard Herriot : 1 093,00 € HT (captations audiovisuelles incluses) ;
- pour la salle Paul Garcin : 1 150,00 € HT (captations audiovisuelles incluses).

Montant total des exonérations : 8 242,00 € HT.

- **Un spectacle** a été organisé par la Mairie du 3^e pour les habitants de l'arrondissement, le 15 octobre 2015 à la salle Albert Thomas.

Les frais de location sans exonération se sont élevés à 2 931,00 € HT.

- **L'Association Anou Skan** : 1 rue Sainte-Marie des Terreaux – 69001 Lyon, a pour objet la création de spectacles et d'événements centrés autour de diverses disciplines artistiques et notamment de la danse. Elle propose aussi un travail autant artistique que pédagogique avec la pratique de la danse, du chant et de la somato-psychopédagogie appelée "Mouvement Corporel Educatif" (méthode de Danis Bois). Ses créations sont régulièrement présentées à Lyon, dans des lieux différents et insolites.

Elle a organisé le 16 octobre 2015 à la salle Paul Garcin, une soirée conférence (une captation audiovisuelle a été réalisée).

Les frais de location sans exonération se sont élevés à 510,00 € HT (captation audiovisuelle incluse).

- **L'Association "Faire des films et des photos"** : 132 cours Lafayette – 69003 Lyon a pour objet de contribuer, faciliter, coopérer à la réalisation de films et de photos par ses adhérents. Elle peut intervenir dans leurs productions, leurs réalisations et la diffusion de leurs films et photos notamment en mettant à disposition son matériel, ses compétences et ses ressources, gracieusement ou non.

Dans le cadre de la quinzaine de l'égalité, le Conseil Régional a retenu un projet de l'association. Elle a donc organisé le 16 octobre 2015 à la salle Barbara, la première projection d'un film en cours de réalisation, fiction documentaire imaginée à partir des évènements "autour d'Elsa Triolet" organisés en mars 2015 par la MJC et des associations de Montchat.

Les frais de location sans exonération se sont élevés à 206,00 € HT.

- **L'Association Une Souris Verte** : 19 rue des Trois Pierres – 69007 Lyon, travaille depuis plus de quinze ans pour une meilleure intégration des enfants en situation de handicap dans les structures de la petite enfance.

Elle gère à Lyon 3^e en particulier, une crèche halte-garderie pionnière pour l'accueil d'enfants différents avec des enfants valides et anime notamment le réseau Différence et Petite Enfance, rassemblant des structures municipales et associatives.

Dans le cadre de ses activités, le réseau propose régulièrement des soirées débat ou soirées théâtre sur le thème de la différence, qui sont ouvertes gratuitement aux professionnels et aux parents.

Elle a organisé le 19 novembre 2015 à la salle Barbara, un one man show comique suivi d'un échange-débat avec le public.

Les frais de location et de captation audiovisuelle sans exonération se sont élevés à 562,00 € HT.

- **L'Armée de Terre – Zone de Défense et de Sécurité Sud-Est (OGZD-S Sud-Est)** : Quartier Général Frère - 69007 Lyon, a organisé le 24 novembre 2015 à la salle Albert Thomas le concert caritatif du Gouverneur Militaire (une captation audiovisuelle a été réalisée).

Les frais de location sans exonération se sont élevés à 6 341,00 € HT.

Les frais de captation audiovisuelle sans exonération se sont élevés à 1 268,20 € HT.

Montant total des frais sans exonération : 7 609,20 € HT.

- **L'ensemble scolaire Fénelon-La Trinité** : 31 rue de Sèze – 69006 Lyon, est un établissement d'enseignement privé sous contrat d'association avec l'Etat.

A l'occasion des 450 ans de présence de cet établissement à Lyon, son association d'Education Scolaire a organisé, le 26 novembre 2015, à la salle Victor Hugo, deux représentations d'une comédie musicale "Ignacio" jouée par les élèves et retraçant la vie d'Ignace de Loyola, fondateur de la Compagnie de Jésus (les jésuites).

Les frais de location sans exonération se sont élevés à 680,00 € HT.

- **L'Institut Carrel (association)** : 119 rue Boileau – 69006 Lyon, est un établissement privé d'enseignement secondaire technique et professionnel et un centre de formation et d'apprentissage.

Il a organisé, le 3 décembre 2015, à la salle Victor Hugo, sa soirée de remise des diplômes.

Les frais de location sans exonération se sont élevés à 310,00 € HT.

- **Le Conservatoire à Rayonnement Régional de Lyon (CRR, ex CNR)** : 4 montée du Cardinal Decourtray – 69005 Lyon, établissement public d'enseignement artistique, dispense une formation instrumentale, vocale et chorégraphique.

Il accueille, chaque année, près de 3 000 élèves encadrés par 180 enseignants et a pour but de permettre au plus grand nombre d'accéder à la pratique artistique et de former des musiciens et danseurs (amateurs ou professionnels).

Dans le cadre des Fêtes de fin d'année, son orchestre a donné un concert gratuit de musique classique à la salle Albert Thomas le 11 décembre 2015.

Les frais de location sans exonération se sont élevés à 2 794,00 € HT.

- **Un spectacle de Noël gratuit** est organisé par la Mairie du 6^e à destination des séniors de l'arrondissement, le 22 décembre 2015 à la salle Victor Hugo.

Les frais de location sans exonération s'élèvent à 300,00 € HT.

- **Un spectacle de fin d'année gratuit** est organisé par la Mairie du 1^{er} à destination des séniors de l'arrondissement, le 23 décembre 2015 à la salle Rameau.

Les frais de location sans exonération s'élèvent à 1 950,00 € HT.

- **Dans le cadre des vœux du Maire, un spectacle gratuit** est organisé par la Mairie du 3^e pour les habitants de l'arrondissement, le 19 janvier 2016 à la salle Albert Thomas.

Les frais de location sans exonération s'élèvent à 3 002,00 € HT.

Où l'avis de la commission Immobilier, Bâtiments ;

DELIBERE

1- **L'Association Emelthée** est exemptée partiellement des frais de location de la salle Rameau le 26 février 2015 et des frais de captation audiovisuelle (inclus), soit un montant total de 1 000,00 € HT.

2- **L'Association Piano à Lyon** est exemptée de la totalité des frais de location de la salle Rameau le 20 mai 2015, soit un montant de 1 428,00 € HT et de la totalité des frais de captation audiovisuelle, soit un montant de 285,60 € HT. La totalité de l'exonération s'élève à 1 713,60 € HT. Les arrhes versées seront remboursées (ancien contrat : arrhes remboursées si gratuité totale accordée).

3- **La Compagnie de danse SIRARPI** est exemptée partiellement des frais de location de la salle Paul Garcin le 14 juin 2015 et des frais de captation audiovisuelle (inclus), soit un montant de 346,87 € HT. Les arrhes versées seront conservées par la Ville.

4- **L'Association socio-culturelle du Lycée du Parc** est exemptée partiellement des frais de location de la salle Edouard Herriot le 16 juin 2015, soit un montant de 352,33 € HT. Les arrhes versées seront conservées par la Ville.

5- **L'Association Piano à Lyon** est exemptée partiellement des frais de location de la salle Rameau le 20 juin 2015, soit un montant de 1 940,00 € HT. Les arrhes versées seront conservées par la Ville.

6- **Le théâtre le Carré 30** est exempté partiellement des frais de location de la salle Paul Garcin le 16 septembre 2015 soit un montant de 341,67 € HT, correspondant à 1 jour de gratuité. Les arrhes versées seront conservées par la Ville.

7- **L'Association U-Gomina** est exemptée partiellement des frais de location de la salle Paul Garcin les 25 et 26 septembre 2015 soit un montant de 1 370,00 € HT, correspondant à 2 jours de gratuité. Les arrhes versées seront conservées par la Ville.

8- **L'Association Juste pour rire / Juste pour une ville** est exemptée partiellement des frais de location de la salle Albert Thomas les 1^{er} et 2 octobre 2015, soit un montant de 5 940,33 € HT. Les arrhes versées, soit 8 090,00 € seront conservées par la Ville.

9- **L'Association Philanthropique des Parents d'Enfants Leucémiques (APPEL)** est exemptée partiellement des frais de location de la salle Rameau le 4 octobre 2015, soit un montant de 818,83 € HT. Les arrhes versées seront conservées par la Ville.

10- **L'Association Piano à Lyon** est exemptée partiellement des frais de location de la salle Rameau le 9 octobre 2015, soit un montant de 443,83 € HT. Les arrhes versées seront conservées par la Ville.

11- **La Fondation pour l'Université de Lyon** est exemptée de la totalité des frais de location de la salle Albert Thomas les 13 et 14 octobre 2015, soit un montant de 5 999,00 € HT. Les arrhes versées seront remboursées (ancien contrat : arrhes remboursées si gratuité totale accordée).

12- **La Fondation pour l'Université de Lyon** est exemptée partiellement des frais de location de la salle Paul Garcin les 13, 14 et 15 octobre

2015, soit un montant de 790,00 € HT et des frais de captations audiovisuelles (inclus). Les arrhes versées seront conservées par la Ville (nouveau contrat : arrhes désormais toujours conservées).

13- **La Fondation pour l'Université de Lyon** est exemptée partiellement des frais de location de la salle Edouard Herriot les 14 et 15 octobre 2015, soit un montant de 749,67 € HT et des frais de captations audiovisuelles (inclus). Les arrhes versées seront conservées par la Ville (nouveau contrat : arrhes désormais toujours conservées).

14- **Pour le spectacle** organisé par la Mairie du 3^e arrondissement, il est prévu une exemption totale des frais de location de la salle Albert Thomas le 15 octobre 2015, soit un montant de 2 931,00 € HT.

15- **L'Association Anou Skan** est exemptée partiellement des frais de location de la salle Paul Garcin le 16 octobre 2015 soit un montant de 420,00 € HT et des frais de captation audiovisuelle (inclus), correspondant à 1 jour de gratuité. Les arrhes versées seront conservées par la Ville.

16- **L'Association "Faire des films et des photos"** est exemptée partiellement des frais de location de la salle Barbara le 16 octobre 2015, soit un montant de 143,50 € HT, correspondant à 1 jour de gratuité. Les arrhes versées seront conservées par la Ville.

17- **L'Association Une Souris Verte** est exemptée partiellement des frais de location de la salle Barbara le 19 novembre 2015 et des frais de captation audiovisuelle (inclus), soit un montant total de 502,00 € HT. Les arrhes versées seront conservées par la Ville.

18- **L'Armée de Terre – Zone de Défense et de Sécurité Sud-Est (OGZD-S Sud-Est)** est exemptée de la totalité des frais de location de la salle Albert Thomas le 24 novembre 2015, soit un montant de 6 341,00 € HT et de la totalité des frais de captation audiovisuelle, soit un montant de 1 268,20 € HT. La totalité de l'exonération s'élève à 7 609,20 € HT. Les arrhes versées seront remboursées (ancien contrat : arrhes remboursées si gratuité totale accordée).

19- **L'ensemble scolaire Fénelon-La Trinité** est exempté partiellement des frais de location de la salle Victor Hugo le 26 novembre 2015 soit un montant de 605,00 € HT, correspondant à 1 jour de gratuité. Les arrhes versées seront conservées par la Ville.

20- **L'Institut Carrel (association)** est exempté partiellement des frais de location de la salle Victor Hugo le 3 décembre 2015 soit un montant de 235,00 € HT et des frais de captation audiovisuelle (inclus), correspondant à 1 jour de gratuité. Les arrhes versées seront conservées par la Ville.

21- **Le Conservatoire à Rayonnement Régional de Lyon (CRR, ex CNR)** est exempté partiellement des frais de location de la salle Albert Thomas le 11 décembre 2015, soit un montant de 1 955,67 € HT. Les arrhes versées seront conservées par la Ville.

22- **Pour le spectacle de Noël** organisé par la Mairie du 6^e arrondissement, il est prévu une exemption totale des frais de location de la salle Victor Hugo le 22 décembre 2015, soit un montant total de 300,00 € HT correspondant à 1 jour de gratuité.

23- **Pour le spectacle de fin d'année organisé par la Mairie du 1^{er} arrondissement**, il est prévu une exemption totale des frais de location de la salle Rameau le 23 décembre 2015 et des frais de captation audiovisuelles (inclus), soit un montant total de 1 950,00 € HT.

24- **Dans le cadre des vœux du Maire, pour le spectacle organisé par la Mairie du 3^e arrondissement**, il est prévu une exemption totale des frais de location de la salle Albert Thomas le 19 janvier 2016, soit un montant de 3 002,00 € HT.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

N. GAY